

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****COMPTE RENDU de la séance ordinaire du 5 juillet 2021**

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet, à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu inhabituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes à titre exceptionnel, afin de respecter les mesures barrières impliquées par la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

**PRESENTS :**

- Danielle MAILLARD,
- Laetitia GAUGIN,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Marilyne MORIN,
- Samuel CHARA,
- Jean-François COURTY,
- Romain BROQUET.

**ABSENTS EXCUSES :**

- Julie CODRON, donne pouvoir à Coralie CONCHAUDRON,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON, donne pouvoir à Danielle MAILLARD,
- Gérard PERROT.

Date de la convocation : 1<sup>ER</sup> juillet 2021

Le nombre de conseillers présents étant de 7, ajouté de 2 pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Marilyne MORIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal du 28 juin 2021 :**

Mme le Maire demande s'il y a des remarques ou des modifications à apporter sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2021. Aucune remarque, ni modification ne sont faites.

- **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2021**

Madame le Maire énonce le point à l'ordre du jour :

- ✚ Candidature à l'Appel à Projets du SDEY « Bouquets de travaux pour la rénovation énergétique partielle des Bâtiments Publics »,  
et demande l'ajout d'un point supplémentaire
- ✚ Décision modificative n°3 portée au budget primitif 2021,

**1. Candidature à l'Appel à Projets du SDEY « Bouquets de travaux pour la rénovation énergétique partielle des Bâtiments Publics » :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de la convention de financement « Bouquets de travaux pour la rénovation énergétique partielle des Bâtiments Publics » du SDEY, correspondant à une aide de 30% des travaux des dépenses de rénovation de l'école communale éligibles à hauteur de 43 520 €. Elle précise que l'ensemble des subventions susceptibles d'être obtenues à savoir DSIL de 51.17% et SDEY ne pourra pas dépasser 80% du cout total HT réel de l'opération.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la Candidature à l'Appel à Projets du SDEY « Bouquets de travaux pour la rénovation énergétique partielle des Bâtiments Publics » et autorise Madame le maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

**2. Décision modificative n°3 portée au budget primitif 2021 :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer une modification budgétaire à la section de fonctionnement modifiant la délibération prise lors du vote du budget primitif communale de 2021 afin d'imputer la dépense des aides qui seront versées aux 2 commerçants pour l'installation des distributeurs automatiques du boulanger et de la boucherie.

Mme le Maire indique que les aides à l'installation validées lors du Conseil Municipal du 17 mai 2021, doivent être imputées sur un compte comptable précis le compte 6745 « Subventions aux personnes de droit privé ».

M. BROQUET prend la parole, et souhaite que l'aide qui lui a été octroyée soit annulée, et que la somme soit imputée à une autre dépense de la commune.

Mme le Maire précise qu'elle rajoutera dans la convention un non approvisionnement du distributeur de la boulangerie durant la période de fermeture de la boulangerie pour vacances.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la modification budgétaire sur la section de fonctionnement comme suit :

Compte comptable	Libellé du compte	Détail des virements de crédits
022	Dépenses imprévues	-2 100 €
6745	Subventions versées aux personnes de droit privé	+2 100 €

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°3 sur la section de fonctionnement portée au budget primitif 2021 abondant le compte 6745 de 2 100 €.**

## 1. Questions diverses :

### ✚ Travaux école :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de l'école ont démarré ce matin.

L'entreprise après analyse, a informé Mme le Maire de l'existence suite à l'enlèvement d'un morceau de parquet, d'une dalle de béton, avec étanchéité de goudron au sol, et d'un parquet épais en bon état.

L'entreprise a démonté les stores extérieurs qui pourront être remis à la Mairie, après quelques ajustements.

La chaudière de l'école et la cuve de fioul seront mises en vente au profit de la mairie, ainsi que le fioul présent dans la cuve environ 1 000 litres au tarif du marché, ainsi que les radiateurs en fonte.

Mme le Maire évoque des travaux supplémentaires envisagés : la condamnation de la porte donnant accès au logement adjacent à l'école, par la pose de plaque placoplâtre et d'isolant phonique pour le confort des écoliers et du professeur des écoles.

➤ **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**

### ✚ Mme le Maire informe le Conseil Municipal avoir récupéré 2 armoires pour le Troc Livres qui sont à repeindre et à installer sous l'auvent à l'arrière de la salle des fêtes.

Plus aucune question n'est abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H38

Aux ORMES, le 5 juillet 2021

Madame le Maire,  
Danielle MAILLARD

